



District Mosellan de Football

Commission Départementale des Arbitres

PV de la Réunion de la Section Technique de la CDA Moselle
du 1^{er} Décembre 2019

Présidence : M. MERULLA

Présents : MM. ANDRIVON, AULBACH, MULLER

Objet : Réserve pour Faute Technique d'Arbitrage déposée par le Club de SAINTE MARIE Chênes

Match de championnat U17 D2, groupe C, du 16/11/19 à 14h30
STE MARIE Chênes contre ES METZ
Score du match : 03 à 04

La section, après examen des différentes pièces versées au dossier :

Sur la FORME :

- A la lecture de la réserve, on découvre que la procédure n'est pas respectée – inscrite au mauvais endroit et par le dirigeant

Sur le FOND :

- La description de l'événement ne représente pas une faute technique, mais un fait de jeu pour lequel l'arbitre a fait une juste application des Lois du Jeu

Par ces motifs, jugeant en premier ressort, la CDA Moselle, déclare cette réserve **NON FONDEE**

La CDA Moselle transmet le dossier à la Commission Compétente pour homologation de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 18 des Règlements Sportifs du Championnat.

MERULLA Vincent
Président de la CDA Moselle